



NAO 2021

REVENDICATIONS FO

SALAIRE/REMUNERATION

Application des revalorisations salariales à compter du 1er avril.

Augmentation Générale pour tous (Ouvriers, ATAM, Ingénieurs et Cadres) : 2% plus 1% lié à la remise en cause des NAO 2020 par Alstom, avec un talon de 60 €. Augmentation de 1% supplémentaire sur les établissements impactés par la baisse des subventions aux ASC.

Budget Augmentation Individuelle de 1,5 %.

Pas de salaire mensuel de base inférieur à 2000€ pour les ouvriers et 2200€ pour les ATAM.

Poursuivre le rattrapage salarial sur les établissements où les niveaux de salaire et/ou de coefficient sont nettement inférieurs aux moyennes ATSA, notamment sur Petit-Quevilly vis-à-vis les sites intégrateurs, qui font pourtant appel aux mêmes métiers et qualifications.

Rendre aux Directions locales une marge de manœuvre pour des mesures ponctuelles relatives aux rémunérations.

Vérification de l'application des augmentations de rémunération aux pensions des salariés en invalidité quelle que soit la catégorie, avec effet rétroactif.

Revalorisation, à minima, de toutes les primes et indemnités de 5%.

Remettre en œuvre la filière des agents de maîtrise telle que prévue par les conventions collectives. Notamment les team-leaders qui doivent être classés parmi les agents de maîtrise.

Calcul de la prime d'ancienneté à partir du salaire de base réel et déblocage de cette prime au-delà de 15 ans.

Prise en charge de la journée de solidarité par l'employeur.

Instauration d'un vrai 13ème mois pour tous les salariés (en plus du minimum conventionnel annuel).

Attribution, sur tous les sites, au minimum, d'un jour de congé exceptionnel pour chaque médaille du travail.

Instauration d'une vraie prime de vacances là où elle n'existe pas.

Activité partielle : compensation à 100% de la perte de rémunération.

FIN DE CARRIERE

Mise en place d'une vraie pré-retraite «Alstom» pour toutes les catégories socioprofessionnelles, revoir le non-cumul CAA/CET.

Harmonisation des cotisations retraites complémentaires dans le régime AGIRC-ARRCO au niveau de Transport.



NAO 2021

REVENDICATIONS FO

EGALITE PROFESSIONNELLE

Établissement d'un vrai rapport complet de situation comparée concernant l'égalité professionnelle permettant d'identifier les inégalités. Ce rapport doit notamment indiquer la durée moyenne entre deux promotions successives par catégorie socio-professionnelle et par sexe notamment pour prendre en compte l'âge, l'ancienneté et pas uniquement le poste occupé.

DEPLACEMENT PROFESSIONNEL

Ouverture de négociation sur le sujet.

Revaloriser les indemnités prévues par «MEST».

EMPLOI

Maintien de tous les emplois, activités et sites industriels.

Arrêt des externalisations et des délocalisations d'activités et embauche des intérimaires et prestataires, et remplacement systématique des départs notamment en production.

Embauche des apprentis à l'issue de leurs formations.

FORMATION

Effort de formation professionnelle de 6% de la masse salariale.

Accès facile, pour les opérateurs au e-learning.

AUTRES SUJETS

Accès aux outils informatiques et dispositifs informatiques mis en œuvre par Alstom qui respecte les contraintes de confidentialité et ce pour toutes les catégories socio-professionnelles, notamment pour tous les opérateurs.

Prise en charge par Alstom du lavage des vêtements de travail et des EPI lavables (ex : casquettes de sécurité).